

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 04 février 2019

Présents : Jean-Louis FELUGO, Marie-Claire FEREUX, Carlos FERNANDEZ, Bruno LABAT, Franck LAROCHE, Michel LEROY, Valérie MERLI, Joëlle RICHAUD

Pouvoir : Stéphane FABRESSE à Michel LEROY

Absente : Michèle LAUZE

Secrétaire : Franck LAROCHE

Le quorum est atteint.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2018 est mis au vote : **unanimité**

1. Restaurant La Fontaine

Depuis le départ de M.Girand, le restaurant a vu se succéder plusieurs restaurateurs avec plus ou moins de réussites. La baisse du CA ne semble pas liée au fait qu'il se trouve dans un village rural (nombreux contre-exemples : Montfuron, Vaugines...).

Cependant la mise en vente du commerce doit nous interpeller sur le montant du loyer à appliquer :

- Pas de changement : fort risque de dépôt de bilan du restaurateur actuel et pas de repreneur,
- Baisse du loyer avec révision l'année suivante.

Pour nourrir la réflexion, il est rappelé les points suivants :

- En 1990 le loyer était de 42 600 F/annuel soit environ 542 €,
- En juillet 2005 il est passé à 690,93 €/mois suite à un agrandissement,
- A compter du 1er janvier 2006 (délibération du 13/12/2005) il est passé à 760 €/mois,
- Depuis, les augmentations sont dues aux révisions annuelles basées sur l'Indice de Référence des Loyers puis, à partir de 2015, sur l'Indice des Loyers Commerciaux, ce qui a porté le loyer mensuel à 964 €.
- L'année 2019 est importante du fait du festival international de patchwork qui apporte un gros afflux de clientèle pendant 4 jours,
- Le loyer moyen dans les environs proches et pour un usage et une surface équivalents se situent entre 550 et 750 €/mois.

Après débat, il est proposé de baisser le loyer à 664 € avec évolution possible après 12 mois, ce qui laissera au repreneur le temps de se refaire une clientèle.

Vote : unanimité

2. Cession d'une concession au cimetière

Cession de la concession n° 109, vide, dans le vieux cimetière entre deux familles de la commune.

Les deux parties sont d'accord et souhaitent que le nécessaire administratif soit réalisé.

Il convient donc que le conseil municipal délibère pour que cette cession soit réalisée sur les bases du règlement intérieur en vigueur.

Vote : unanimité

3. SMMI : renouvellement de la convention

Service de Maintenance Matériel Incendie est la société avec laquelle nous travaillons pour l'entretien de nos 14 hydrants et les vérifications de débit tous les 2 ans (1 année/2 c'est fait par le SDIS84).

Le travail réalisé par cette société est de qualité et le prix compétitif.

Le contrat est triennal, le tarif proposé (2020/2021/2022) est de 688,80 € TTC/an, soit une augmentation de 16,80 € par rapport à la convention 2017/2018/2019

Vote : unanimité

4. Avenant archiviste

Une convention sur 3 ans (2017/2018/2019) a été passée avec le CDG84 pour le classement des dossiers administratifs de la commune par une archiviste.

Un avenant à la convention concernant l'article 5 (financement) nous est demandé concernant les frais annexes (repas et déplacements) selon le forfait suivant :

AR* >100 km = 24,75 €/jour.

La distance entre St Martin et le CDG84 est de 75,3 kms x 2 = 150,6 kms

Il convient d'autoriser le maire à signer cette convention.

Avis favorable de la réunion plénière du 21/01/19

Vote : unanimité

5. Décisions du maire pour information

N° 2018-06

10/09/2018	AMOURDEDIEU & FILS Déviation fuyant Place Fontaine	11 140,80 €
19/10/2018	AMOURDEDIEU & FILS Déviation fuyant Place Fontaine phase 2	3 086,40 €
19/10/2018	MONEXYS Portable Asus et prestation de service pour Ecole	1 299,36 €
19/10/2018	CASAL SPORT Cabane du trappeur pour cour Ecole	329,80 €
19/10/2018	CASAL SPORT Tapis volant pour cour Ecole	1 088,05 €

N° 2019-01

Encaissement de 2 chèques pour les dégâts survenus :

- Sur le bâtiment communal rue de la Fontaine touché par la foudre : 1 512,54 €
- Sur les dalles de la place Lally Nevière cassées par un camion du marché : 864,00 €

6- Informations diverses

Office de Tourisme Luberon Coté Sud :

- La directrice, Laure Chatel a demandé une rupture conventionnelle pour le 1er juin,
- Marine André partira le 4 mars,
- Ludovic Lafitte demande une réflexion de 15 jours pour officialiser ou non son départ.

Parking Etang de la Bonde :

Il sera utilisable d'ici la fin 2019, donc pas opérationnel pour l'été.

Le devis estimatif semble très élevé : 792 000 € TTC

Transport scolaire du collège Albert Camus

731 élèves : demande d'un départ supplémentaire à 14h45 pour véhiculer 254 demi-pensionnaires le lundi, 189 le mardi, 273 le jeudi et 420 le vendredi.

Demande à l'étude avec le Département et la région.

Maison Familiale et Rurale de la Tour d'Aigues

Implantée sur le territoire depuis 1958, elle s'occupe actuellement de 108 jeunes en formation initiale et 20 adultes en formation d'apprentissage.

Elle a une capacité d'accueil de 200 jeunes et adultes avec proposition d'internat filles et garçons.

Elle emploie 18 salariés.

Des problèmes financiers mettent en péril cet organisme.

Son devenir sera examiné par l'ensemble des maires de Cotelub.

Fin de la réunion à 21h45